

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Ko'hav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Nitzavim

La *téchouva*, *mitzva* ou cadeau ?

Rabbi Isaac de Corbeil a écrit un livre où il a rassemblé toutes les *mitzvoth* de la Thora. Il compte la 53^{ème} *mitzva* en tant que commandement positif l'obligation de faire *téchouva*, c'est-à-dire de revenir des fautes commises, la source se trouvant dans un verset de la paracha (Deut. XXX, 2) :

« Tu reviendras à Hachem ton Dieu et tu écouteras sa voix selon tout ce que je t'ordonne aujourd'hui, toi et tes fils, de tout ton cœur et de tout ton être. »

Rabbi Isaac de Corbeil en rend compte ainsi (Petit livre des *mitzvoth* 53) :

*« Revenir, puisqu'il est écrit "tu reviendras à Hachem ton Dieu et tu écouteras sa voix". Or, les Sages ont dit "reviens un jour avant ta mort". L'homme doit faire *téchouva* aujourd'hui parce que peut-être mourra-t-il demain. Il sera donc tous les jours en état de *téchouva*. »*

Il ressort de son enseignement que tout homme doit faire *téchouva* chaque jour. Chaque fois qu'il regrette une faute ou une faiblesse il réalise la *mitzva* positive de la *téchouva*.

Il est intéressant de constater que Maïmonide, dans ses *Règles de la *téchouva**, ne considère pas la *téchouva* elle-même comme faisant l'objet d'un commandement (*Règles de la *téchouva* 1, 1*) :

*« Toutes les *mitzvoth* de la Thora, positives ou négatives, si quelqu'un a transgressé l'une d'elles, volontairement ou par mégarde, lorsqu'il fait *téchouva* et revient de sa faute, il a l'obligation d'en faire l'aveu devant Dieu puisqu'il est écrit "un homme ou une femme qui fauterait etc. avouera la faute commise" et cet aveu est un commandement positif... »*

Il n'y a pas commandement de faire *téchouva*, mais celui qui veut le faire doit avouer sa faute pour être pardonné.

Qu'est-ce donc qui caractérise ces deux approches ?

Rabbi Isaac de Corbeil considère que tout homme est imparfait ; il a des faiblesses et doit donc faire constamment des efforts pour se rapprocher de Dieu et s'améliorer chaque jour, faire aujourd'hui *téchouva* des fautes d'hier. La Thora exige de nous des efforts permanents.

Maïmonide, quant à lui, fait confiance à la volonté propre de l'homme, à son désir naturel de s'améliorer et la *téchouva* en est l'expression. Lorsque donc il fera *téchouva*, spontanément, c'est l'aveu qui lui sera demandé. Point de vue éminemment optimiste. Il n'est pas nécessaire d'imposer la *téchouva*. La *téchouva* comme obligation religieuse n'est pas authentique car elle ne procède pas de la volonté intime. L'aveu, cadeau de Dieu, permet d'effacer les fautes du passé. Non seulement l'homme ayant décidé de lui-même d'abandonner les voies tortueuses ne fautera plus désormais mais il peut de plus réparer le passé.

Les deux approches découlent du même principe : l'homme veut être meilleur chaque jour. Rabbi Isaac de Corbeil considère que cette volonté est ancrée dans la loi et pour Maïmonide ce n'est pas nécessaire. Son optimisme tient à ce que l'homme, pour lui, n'est pas statique. Il est capable d'évoluer et de progresser. La *téchouva* est la négation du renoncement désespéré et la foi dans la capacité de tous à s'améliorer de jour en jour.

Telle est la bonne nouvelle que la *téchouva* nous apporte.